



BULLETIN DE LIAISON

SEPTEMBRE 2008

Arthaziennes, Arthaziens,

Nous avons le plaisir de vous proposer notre troisième bulletin de liaison en cette période de rentrée : rentrée des classes le 2 septembre avec 107 élèves accueillis par l'équipe enseignante, rentrée du conseil municipal après une courte pause au mois d'août, rentrée des associations avec la remise en route des activités qui nous réunissent et animent notre village. Toute l'équipe de la commission communication vous souhaite une bonne rentrée professionnelle, culturelle et sportive.

Marie-Pierre Pernet

Bilan du Conseil par Cyril Pellevat

Après six mois de mandat, il est temps, pour mon équipe et moi, d'établir un premier bilan des actions menées et en-cours.

Pour ce faire, je vais reprendre point par point notre programme et vous donner un état de son avancement :

1) Développement durable & écologie

a. Refus de la carrière pour la protection des nappes phréatiques :

Lors du conseil municipal du 1^{er} Avril 2008, nous avons pris à l'unanimité une délibération contre tous projets de carrières sur le lieu-dit des Grands Champs durant toute la durée du mandat.

b. Plan Local d'Urbanisme concerté avec l'ensemble des acteurs de la commune :

Suite à un entretien avec le cabinet Epure (société qui s'occupait depuis 1999 des documents d'urbanisme d'Arthaz PND), nous avons décidé de ne plus travailler ensemble. Un appel d'offre a été lancé durant le mois d'août pour choisir un nouveau cabinet d'urbanisme en vue de l'élaboration du PLU. La Commission d'appels d'offres examine actuellement les candidatures reçues. Dans les clauses, nous avons exigé la tenue de 3 réunions publiques à chaque phase de réalisation afin que vous puissiez comprendre et échanger sur les enjeux du PLU.

c. Défense des intérêts d'Arthaz P.N.D dans la communauté de communes afin de bénéficier de toutes les possibilités d'aides financières pour réaliser nos projets.

d. Engagement dans une démarche environnementale (énergies renouvelables...)

Voir articles sur le développement durable et les délibérations du Conseil.

2) Services

a. Construction d'une maison intergénérationnelle avec appartements locatifs pour nos jeunes et nos aînés :

Le projet est déjà bien avancé, nous avons choisi la société Valmont pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 70 460€ HT. Nous sommes actuellement en train de finaliser le cahier des charges pour lancer le concours d'architecte. Nous espérons que la première pierre sera posée en 2009 et que le bâtiment sera terminé fin 2011. Dans le cadre de ce projet, notre maison intergénérationnelle s'inscrira dans un plan « d'éco quartier » respectueux de l'environnement.

b. Aide à l'installation de professions libérales :

Comme nous l'avons mentionné, des locaux pour les professions libérales seront aménagés dans le centre intergénérationnel, la réalisation espérée fin 2011 coïncide avec la fin du chantier du nouvel hôpital de Contamine sur Arve.

c. Implantation de commerces de proximité :

Nous encourageons tous les projets d'installation de commerce de proximité ; après l'installation d'un fromager, d'autres marchands devraient suivre. Une épicerie devrait également voir le jour courant 2009.

3) Scolaire

a. Réhabilitation de l'école en concertation avec les professeurs et les parents d'élèves et suppression des ensembles préfabriqués

L'examen de ce projet débutera dans le courant de l'automne.

4) Eau, assainissement et routes

a. Poursuite de la mise en conformité du réseau d'assainissement :

L'année 2009 verra la réalisation de plusieurs tranches sur l'ensemble de la commune :

- Nant : travaux réalisés par Annemasse Agglo, puis reprise du réseau par le Syndicat de Bellecombe.
- Truaz : réalisation de deux tranches par le Syndicat de Bellecombe.
- La Chapelle : réalisation d'une tranche par le Syndicat de Bellecombe.

b. Renforcement du réseau d'eau :

Lors des réunions publiques vous avez été nombreux à nous faire part de vos soucis concernant le réseau d'eau potable. Comme vous le savez peut-être, la commune d'Arthaz ne fait partie d'aucun syndicat pour ce réseau ; l'ensemble des travaux sont à la charge de la commune ce qui permet de garantir un prix de l'eau plus faible que les autres communes.

Courant 2009, nous allons refaire trois colonnes datant de 1935 :

- Secteur de Nant : La colonne sera refaite et payée par Annemasse Agglo lors de l'assainissement pour un montant de 33 000€ HT.
- Secteur Route de Reignier : Nous profiterons du projet de sécurisation de la route pour changer cette colonne, le montant est de 184 637€ HT.
- Secteur des Cormants : le remplacement de cette colonne est estimé à 139 993€ HT.

Le remplacement de l'ensemble de ces colonnes est estimé à 357 630€ HT dont :

- 33 000€ pris en charge par Annemasse Agglo,
- 65 000€ de subvention du Conseil Général,
- 259 630€ à la charge de la commune.

c. Sécurisation des routes :

Suite à la réunion publique qui s'est déroulée en mairie avec les riverains et propriétaires limitrophes de la RD 202, la commission voirie a décidé de modifier le tracé pour le rendre plus conforme aux attentes. Le projet final devrait être présenté dans les prochaines semaines.

5) Dialogue & ouverture

Nous poursuivons notre ligne de conduite initiée lors de notre campagne. A ce titre, nous en sommes à la troisième édition du bulletin de liaison, le site internet sera disponible dès la fin de l'année, les réunions de hameaux ont eu lieu, des réunions publiques sur les thèmes qui vous touchent ont été tenues (assainissement Nant, sécurisation de la RD 202) et d'autres sont à venir.

Malgré un programme riche, de nombreux autres chantiers ont été menés ou sont en cours de réalisation :

- Pour les membres de l'ADEL : salle de plein pied refaite à neuf avec l'aide de bénévoles dans le presbytère.
- Remplacement de l'Agorespace pour un montant de 35 000€ HT dont 11 500€ de subvention du Conseil Général.
- Aménagement de la Bibliothèque dans le sous-sol de la Mairie.
- Aide à la rénovation du lavoir de Barjoz en association avec la société de Pêche et l'Association Départementale de Pêche.

Délibérations du Conseil

Voici les principales délibérations des précédents conseils municipaux. Nous rappelons à tous les Arthaziens que les procès verbaux complets des Conseils municipaux sont disponibles en Mairie aux heures d'ouverture.

Conseil du 1^{er} juillet 2008 :

Le Conseil Municipal délibère et:

- décide de ne pas créer de poste d'adjoint d'animation par la commune et de subventionner l'association Familles Rurales pour un montant de 4.000 euros pour l'année scolaire 2008/2009 concernant l'embauche d'une personne supplémentaire à la cantine et à la garderie périscolaire.
- crée un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet pour la période du 4 au 17 août et du 18 au 31 août 2008 ;
- fixe les subventions 2008 suite à la fourniture des comptes et/ou projets des associations.
- décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres **et nomme** :
Membres titulaires : Madame M-P. Pernet, Messieurs L. Gros et A. Ciabattini.
Membres suppléants : Mesdames M-C. Gobet, F. Morel et I. Murriss.
- fixe les tarifs de location de la salle communale tels que reproduits ci-dessous, et précise que ceux-ci seront applicables dès le 1^{er} janvier 2009 :

	Associations d'Arthaz		Particuliers d'Arthaz		Association Communauté de Commune		Particuliers Communauté de Commune	
	Location	Cautions	Location	Cautions	Location	Cautions	Location	Cautions
Grande salle avec bar, vestiaire et cuisine	0	500	400	1.000	700	1.500	650	1.500
2 salles avec bar, vestiaire et cuisine	0	600	500	1.000	800	1.500	700	1.500
Petite salle avec cuisine et bar	0	350	200	700				

Conseil du 2 septembre 2008 :

- Le Conseil Municipal délibère et:

- Décide d'ouvrir un poste d'ATSEM supplémentaire à mi-temps (14 heures/semaine) pour l'école maternelle d'Arthaz à partir du 8 septembre jusqu'à la date du congé maternité de l'ATSEM actuelle et autorise Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à ce besoin occasionnel.
Autorise ensuite Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour remplacement d'un agent momentanément indisponible durant la durée du congé maternité de l'ATSEM titulaire.
- Décide de prolonger l'ouverture du poste d'adjoint technique pour besoin occasionnel du 1^{er} septembre jusqu'au 31 octobre 2008 avec les mêmes conditions de recrutement que celles indiquées dans la délibération du 3 juin 2008.
- Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50% pour la part qui lui revient, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui font l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'un certain montant d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du CGI et selon des modalités précisées au même article, afin de réaliser des économies d'énergie.
- Valide la création d'un emplacement pour 6 cavurnes dans le cimetière communal, en face du colombarium.
Approuve la fourniture et la pose de celles-ci par la Marbrerie Lavergnat.
Fixe le tarif de la concession d'une cavurne au prix de 350 euros pour une durée de trente années.
- Maintient le projet d'aménagement paysager du giratoire dans le Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA) ;
S'engage à commencer les travaux dans le courant de l'année 2009 pour un montant HT maximum prévu de 15.000 euros.

Date des prochains Conseils Municipaux à 20h30 :

7 octobre 2008

4 novembre 2008

2 décembre 2008

Horaires de l'Agence postale communale:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h00 à 12h00.

Les horaires de ramassage du courrier sont les suivants : tous les jours même le mercredi à 12h00, et le samedi à 11h00.

Informations

➤ Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Communauté de Communes Arve et Salève. Cette enquête publique se déroulera du 13 octobre au 14 novembre 2008.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés dans les locaux de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : Maison Cécile Bocquet, 160 Grande Rue, 74930 Reignier. Ils seront également déposés à la Mairie d'Arthaz. Le Commissaire Enquêteur recevra en personne les observations du public le 24 octobre 2008 de 14h30 à 17h30 en Mairie d'Arthaz. Les dates et heures de présence du Commissaire Enquêteur sur les autres communes sont disponibles en Mairie.

**Parce que ce document conditionnera l'élaboration de notre PLU,
votre avis est important.**

➤ Annonce pour remplacement ponctuel à l'Agence postale communale :

Dans le but de garantir à tout moment les services de l'Agence postale communale, la municipalité est à la recherche d'une personne, domiciliée sur la commune et n'occupant pas d'emploi, pouvant travailler quelques heures de temps en temps au sein de notre Agence postale communale. Cette personne devra suivre une formation d'une semaine afin de se familiariser avec les processus requis de manière à pouvoir intervenir à tout moment de l'année en cas d'absence (congés, maladie) du personnel en place. A noter que ce poste n'est en aucun cas un CDI à temps partiel, et qu'il ne concernera que quelques dizaines d'heures dans l'année. Si vous êtes intéressé(e), merci de nous faire parvenir votre candidature au secrétariat de la mairie.

➤ Arthaz et le Développement Durable : c'est parti !

Le Développement Durable repose sur :

3 piliers : l'environnement, l'économie et le social

5 finalités : la lutte contre le changement climatique; le respect de la biodiversité ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la solidarité et la cohésion sociale et territoriale ; des modes de production et de consommation responsables.

Parce que le Développement Durable implique la prise en compte de tous ces éléments, il est l'affaire de tous.

A nous, élus, d'insuffler une politique volontariste, cohérente et efficace sur la commune allant dans ce sens ; pour cela, vos élus ont participé, participent et participeront encore à de nombreuses réunions de concertation, de commissions, de formation et d'information. Nous avons bien conscience qu'une telle démarche va nous obliger - et c'est un bien ! - à faire preuve d'exemplarité, de pragmatisme et de dialogue ; soyez sûrs que nous nous y employons.

Toutefois - et c'est une réalité - une telle action ne peut se mener qu'avec l'adhésion et la participation des Arthaziens. A nous tous d'être responsables (dans nos choix d'achats par exemple), solidaires et surtout innovants en imaginant de nouvelles actions. Sachons valoriser ce que l'on est et ce que l'on a, notamment au niveau du patrimoine de notre commune.

C'est dans cette optique de fédérer toutes les bonnes volontés que nous vous proposons, pêle-mêle, quelques projets pouvant servir de base à des actions citoyennes ; ce ne sont que des idées ; à vous - avec, si besoin est, l'aide de la mairie - de vous les approprier, de les faire évoluer et de les faire vivre.

➤ **Concours européen « Familles à énergie positive » !**

L'objectif est d'appliquer concrètement le protocole de Kyoto, grâce à un concours d'économie d'énergie.

La mission des participants : réduire leur consommation d'énergie de 8%, du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2009.

Encadrés par un parrain/une marraine de l'énergie, les foyers participants devront économiser leur énergie à la maison sans engager de frais d'équipement mais par un changement de comportement dans leurs gestes de tous les jours. Par le biais de ce concours, les participants pourront également comparer leurs pratiques et leurs résultats à ceux nos voisins européens également engagés dans le concours (Allemagne, Belgique, Espagne, ...).

Volontairement tournée vers le Développement Durable, notre commune implique ses habitants. Par ce concours, nous voulons démontrer qu'il est possible et rentable à tout point de vue d'agir au quotidien pour économiser l'énergie.

Des plaquettes d'informations sont disponibles à la mairie et une soirée de présentation aura lieu dans la salle communale le 10 octobre prochain à 20h30.

➤ **Fleurissement et embellissement d'Arthaz : A vous de jouer !**

Vous vous sentez l'âme florale et vous aimeriez participer au fleurissement de la commune ? Que vous soyez jardinier amateur ou confirmé, votre motivation nous intéresse. Nous souhaiterions vous rencontrer afin d'envisager la création d'une association d'habitants oeuvrant - en partenariat avec les commissions Associations et Développement Durable ainsi qu'avec l'Association Villages Fleuris - au fleurissement de la commune.

➤ **Décoration de Noël et de saison**

Bien que les illuminations soient indissociables des Fêtes de Noël, nous pourrions, avec un peu d'imagination, envisager une décoration plus personnelle de l'ensemble de notre commune ou du moins de l'entrée de chaque hameau.

**Ces projets vous séduisent,
venez vous faire connaître au secrétariat de la mairie.**

➤ **Nouvelle association intercommunale « Les amis des sentiers»**

L'association intercommunale « les Amis des sentiers » créée en juin 2008, regroupe les 8 communes de la communauté de commune « Arve et Salève ». Elle a pour objectif de:

- soutenir et favoriser les actions nécessaires à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel, notamment par l'entretien, la remise en état et la réouverture des chemins et leur balisage.
- de participer au développement des chemins de randonnées.

- de promouvoir ce patrimoine par l'organisation et la pratique de la randonnée par l'édition de guides, de circuits.

Dans un premier temps il est prévu de revoir l'état des sentiers existants et ensuite les liaisons.

Rappel du bureau :

Président : Emile Mermin

Vice-président : Didier Dubet

Trésorier : Pascal Montant

Secrétaire : Marie-Jeanne Duret

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le président : 04 50 43 42 42

➤ Info Seniors

Le collectif « Bien vieillir » (regroupement d'associations : MJC, CRAM, MSA, CCAS, et autres) organise les 11 et 12 octobre 2008 à la salle Martin Luther King à Annemasse, deux journées « Découvertes ». Leur but est de vous faire connaître tout ce qui près de chez vous, peut vous permettre d'avoir une activité physique, culturelle, ou de loisirs.

Lors de ces journées vous seront proposés :

- dans la salle des conférences : des débats/conférences, des exposés, des films, des sketches, sur ces différents sujets. De la musique, une chorale....
- dans la grande salle : des stands d'information sur les activités physiques, socio-culturelles, les associations (alzheimer-H-S, AncrAges, Regar, etc), la prévention (nutrition, sommeil, mémoire, etc)
- dans la salle municipale : des animations, et des ateliers de démonstration tels que : gym douce, yoga, Tai Chi, bien être, prévention des chutes et d'autres sujets qui vous peuvent vous intéresser.

Des transports seront mis à votre disposition sur les 21 communes des 3 cantons, horaires et renseignements au 04 50 39 89 25.

Des repas seront servis : réservation auprès des CCAS de vos communes ou de l'association Regards au 04 50 39 89 25. Le programme complet de ces journées est disponible en mairie.

Infos pratiques

➤ Covoiturage :

Conscients du besoin de minimiser les coûts de transport pour chacun, en même temps que de l'importance de réduire autant que faire se peut le flux de la circulation automobile, l'association « Tribu Covoiturage » vous propose un site gratuit pour trajets réguliers et/ou occasionnels. Pour plus d'infos, cliquez sur www.tribu-covoiturage.com.

➤ Taille des arbres :

Avec l'arrivée de l'automne, merci de veiller à ce que vos arbres ne touchent pas les lignes électriques ou téléphoniques, car cela peut entraîner de nombreux dérangements et coupures.

Quelques dates à noter pour le 4^{ème} trimestre :

- 4 octobre : Commande de fioul de 10h à 12h au restaurant scolaire - Familles Rurales
- 11 octobre : Troc-Plantes de 9h à 13h; place de la fontaine à Nangy - Donneurs de sang
Principe du Troc-Plantes : les jardiniers apportent leurs boutures, leurs plantes, leurs graines, et les échangent gratuitement avec les autres participants. En parallèle, un stand d'information sur le don de sang sera installé, ainsi qu'une petite buvette.
- 11 octobre : Loto - Tennis Club d'Arthaz.
- 18-19 octobre : Salon des Arts et de la Voyance, à la salle communale - Arthaz Entraide.
- 29 octobre : Collecte de sang de 18h à 20h à la salle communale de Nangy - Donneurs de sang
- 11 novembre : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, sur la Place de l'Eglise à 11h.
- 15 novembre : Loto - Donneurs de sang.
- 30 novembre : Concours de belote.
- 13 décembre : Marché de Noël ouvert à toutes les associations d'Arthaz avec la venue du Père Noël - Sou des Ecoles.

Cela s'est passé à Arthaz PND...

➤ Remise de médaille :

Le 13 juillet 2008, Monsieur le Maire accompagné de ses élus a eu le plaisir de remettre la médaille d'honneur communale à Monsieur Francis Berthet pour l'ensemble de sa carrière et des services rendus par l'entreprise Berthet à notre commune. Le soleil s'est joint momentanément à cet événement comme pour éclairer et accompagner cette réussite artisanale, spécialisée dans la réalisation de clochers, et qui a contribué à l'édification de nombreux bâtiments à Arthaz, Annemasse, Lucinges...



➤ Centre aéré « Les Carabistouilles »

Le 1^{er} août dernier, le centre aéré « Les Carabistouilles » fermait ses portes après un mois de juillet riche en aventures et en émotions. Au programme : jeux, énigmes, confection de gâteaux, bricolages, détente, spectacle imaginé, mis en scène et présenté par les enfants mais aussi réalisation d'une grande fresque murale sous le préau de l'école.

Alors, pour tous ces bons moments, les Carabistouilles souhaiteraient, tel lors d'un festival, adresser leurs remerciements :

Tout d'abord, aux enfants d'Arthaz et d'ailleurs pour leur participation et leur bonne humeur ; aux animatrices, Lucie LAMOUILLE et Margaux JULLIEN et aides-animatrices, Margot MINIER, Isaline CIABATTINI et Fanny MOREL pour leur enthousiasme et leurs bonnes idées ; merci à la municipalité pour les locaux et l'autorisation de réaliser la fresque ; aux employés de la commune pour la sécurisation du centre et leur disponibilité ; un merci particulier aux secrétaires de la Mairie ainsi qu'aux personnes de l'ADEL pour leur complicité d'un jour lors d'une enquête ; enfin merci aux jeunes de la commune pour le respect des lieux (encore un petit effort sur les déchets et ce sera parfait !).

Voilà, une aventure se termine, une autre se prépare pour les vacances de Toussaint ; alors, à bientôt.

➤ Rentrée des classes 2008/2009 :

Le 2 septembre dernier, 107 petits Arthaziens ont repris le chemin de l'école ; seul bémol, la confirmation de la fermeture d'une classe. L'école compte donc cette année 4 classes ainsi réparties : la classe des PS/MS avec comme professeur des écoles Madame Hélène CHALABI, la classe des GS/CP avec Madame Yannick BILLON, directrice, et Melle ...pour la décharge du lundi, la classe de CE1/CE2 avec Madame Maryline CORBON fidèle au poste depuis 17 ans, la classe de CM1/CM2 avec Madame Peggie BOUSQUET.



Procédures administratives

Urbanisme : informations utiles

A quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements ?

En fonction des travaux que vous envisagez, il vous faut établir une demande en mairie, soit de Déclaration Préalable **DP**, soit de Permis de Construire **PC**.

Toute construction, dès qu'elle crée une surface supérieure à 2m², est soumise à déclaration en Mairie, quelle que soit sa hauteur :

- de 2 à 20m² **DP**
- supérieure à 20m² **PC**

Les **murs** dont la hauteur dépasse 2m **DP**

Les **piscines**, qu'elles soient enterrées ou hors-sol, sont soumises à **DP** dès que la surface du bassin est supérieure à 10m² (soit un diamètre de 3,60m pour les piscines circulaires).

Les **serres** dont la hauteur dépasse 1,80m :

- hauteur comprise entre 1,80m et 4m et surface inférieure à 4.000 m² **DP**
- au dessus **PC**

Concernant les **travaux sur les constructions existantes** :

Travaux d'entretien ou réparation ordinaire	Rien
Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur des façades	DP
Transformation de plus de 10m ² en surface « habitable »	DP
Modification du volume et percement ou agrandissement d'une ouverture en façade	PC

Changement de destination d'une partie de bâtiment à usage agricole, ou annexe devenant habitation :

- Sans travaux ; exemple d'un garage qui devient une chambre **DP**
- Avec travaux modifiant la façade **PC**